Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-172_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 172.2026 Attribution d'une subvention Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 3 juillet 2025, la CCKB avait attribué à l'association Femmes de Bretagne et de Loire Atlantique une subvention d'un montant de 1 000 € en faveur de l'organisation d'actions sur le territoire communautaire.
Par courrier en date du 18 novembre 2025, l'association Femmes de Bretagne et de Loire Atlantique, représentée par Madame Martine BUREL, Présidente, a sollicité le renouvellement du soutien de la CCKB au titre de l'exercice 2026 via l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 €.
Femmes de Bretagne et de Loire Atlantique est une association d'entraide, reconnue d'utilité publique, ayant pour vocation de favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises par les femmes, en Bretagne et en Loire-Atlantique. Elle œuvre au quotidien pour la promotion de la parité et de l'égalité de traitement dans l'emploi, en favorisant l'entrepreneuriat féminin.
L'association compte plus de 1 500 adhérentes et est représentée sur le terrain par 116 coordinatrices bénévoles qui s'engagent bénévolement via 45 coordinations locales.
L'association Femmes de Bretagne et de Loire Atlantique intervient sur le territoire de la CCKB, via des ateliers et des rencontres, organisés par Mesdames Anne-Laure HAMON, Anne-Marie BIZIEN et Adeline GUELTAS, coordinatrices.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-172_2026-DE

Le soutien financier de la CCKB viserait à permettre le développement de la coordination des actions sur le territoire via :

- L'organisation de rencontres professionnelles permettant d'échanger sur les projets/activités des adhérentes, leurs besoins, leurs problématiques, et facilitant les mises en relation pour aboutir à un réseau professionnel de qualité ;
- La mise en place d'ateliers thématiques afin de monter en compétence professionnellement, ateliers animés par des professionnel·les ;
- L'organisation d'évènements, tables-rondes, portraits, témoignages afin de visibiliser les femmes œuvrant pour une croissance économique notamment dans des domaines dits masculins, notamment dans des écoles supérieures.

En 2025, l'association a organisé 10 ateliers et rencontres sur le territoire de la CCKB ainsi qu'un évènement « *Les Audacieuses* » organisé en septembre 2025 par les coordinatrices intervenant sur les territoires costarmoricains.
La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales de la CCKB a émis un avis favorable à cette demande et propose l'attribution d'une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2026 à l'association Femmes de Bretagne et de Loire-Atlantique. La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis.
Elle précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Femmes de Bretagne et de Loire Atlantique au titre de l'année 2026.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.